

LE BORN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 décembre 2021 À 20 HEURES 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Étaient Présents : MM. (Mmes) Robert SABATIER, Baptiste VIALADE, Pascal SVOBODNY, Annie DALLA BETTA, Laurent GARDELLE, Marie-France POUJOL, Richard CHAIRRUAU, Thierry VACHIN.

Étaient Absents : MM. (Mmes) Jean-Luc NEGRO (procuration à M. SABATIER), Magalie CHEVRIER, Marylène MECH, Mathieu BARBE, Valérie SENTENAC, Roland RICHARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Baptiste VIALADE.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

.....

1. Validation de la mise en place du RIFSEEP suite à avis technique du CDG31 en date du 2/12/2021

Suite à la délibération précédente du conseil municipal (point n°9 du conseil municipal du 23/09/2021), et suite au retour favorable du CDG31, le conseil municipal confirme la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP dès le 1^{er} janvier 2022 pour l'ensemble des agents titulaires de la commune.

2. Suppression au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif

Le poste d'adjoint administratif de 9h hebdomadaire, affecté au secrétariat est resté vacant suite à démission.

Le conseil municipal n'ayant pas souhaité renouveler ce poste, il est donc nécessaire de le supprimer du tableau des effectifs.

Le conseil municipal vote cette suppression à l'unanimité.

3. Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2022

Afin de permettre un paiement effectif des factures d'investissement entre le 1^{er} janvier 2022 et le vote du budget 2022, le conseil municipal a la possibilité d'affecter à cet effet une somme provisionnelle sur le budget à venir dans une limite de 25% des crédits d'investissement ouverts. Actuellement, les crédits d'investissement ouverts correspondent à un total de 151 800 €. La somme provisionnelle maximale pourrait donc être de 37 950€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour une avance maximale de crédits, soit la somme autorisée de 37 950€.

4. Constitution de provision pour créance douteuse

La trésorerie met en évidence un chèque refusé et non recouvert depuis 2016 d'une somme de 300€ (location de salle). Ce chèque vient ainsi déséquilibrer le budget général.

La trésorerie demande au conseil municipal de provisionner cette somme (non perçue) en attendant un recouvrement afin de rééquilibrer le budget municipal.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette provision.

5. Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes

Suite à quelques problématiques rencontrées lors de location de la salle des fêtes, quelques élus ont entamé une réflexion du le règlement intérieur de la salle.

Après discussion et comparaison avec les communes voisines et les salles comparables à celle de Le Born, le conseil municipal décide :

- d'augmenter la caution en la fixant à 1000€.
- d'appliquer une tarification unique, quelle que soit la durée de location sur le week-end (la différenciation entre « habitants de la commune » et « personnes extérieures » est maintenue). Le week-end s'entend du vendredi 18h30 jusqu'au dimanche 18h30.

Le nouveau règlement intérieur sera mis en application à partir de janvier 2022.

6. Révision tarif location salle des fêtes

En lien avec le point précédent, en comparaison avec les communes voisines et les salles comparables à celle de Le Born, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter de janvier 2022 :

- 250€ le week-end pour les résidents
- 500€ le week-end pour les personnes extérieures
- 50€ pour un jour de semaine, pour les résidents
- 100€ pour un jour de semaine, pour les personnes extérieures et les associations extérieures.
- les associations de la commune bénéficie d'un prêt gratuit.
- la caution est fixée à 1000€, quelle que soit la durée de location.



QUESTIONS DIVERSES

- La somme complémentaire précédemment provisionnée pour le centre de loisirs de Villemur, au bénéfice des enfants de la commune, sera intégralement dépensée et complétée de 40€ (provision 3500€ ; facture réelle au 31/12 : 3540€).

- Monsieur le Maire informe que le secrétariat sera fermé les 24/12/2021 et 31/12/2021. Cette information sera affichée et diffusée par les canaux de communication de la mairie.

- Les accusés de réception, concernant les subventions pour l'aire de jeux, ont été reçus. Nous attendons maintenant l'acceptation de ces demandes.

- Le système de chauffage (climatisation réversible) de la mairie (salle du secrétariat) est en panne. Un devis de réparation a été fait auprès de l'entreprise en charge de l'entretien annuel. Le montant des réparations s'élève à 2405€. Selon un devis de la même entreprise sur de matériel neuf, le montant s'élèverait à 2700€. Avec une récupération possible de la TVA, le montant du neuf serait quasi identique au montant des réparations. Après discussion, nous prenons la décision de changer le matériel défectueux pour du matériel neuf.

- Une visite d'un expert est prévue le mardi 14/12 à 10h00 pour l'attribution des subventions pour la réfections et l'entretien des ponts de la commune (Cf. compte-rendu conseil municipal du 19 mars 2021 – questions diverses)

- Sécheresse : il est dès à présent possible de transmettre un courrier à la mairie concernant des dégâts liés à la sécheresse.

- MM Vachin et Vialade font un compte-rendu concernant un rendez-vous avec le conseiller en énergie mis à disposition par le conseil départemental et l'ADEME. Le conseiller est venu 18/11/2021 présenter ces missions. Il propose d'accompagner les communes dans leur maîtrise énergétique en réalisant un bilan énergétique global de la commune et en proposant des pistes d'amélioration si besoin. Son intervention est totalement gratuite et ne peut se faire qu'après validation du conseil municipal. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette démarche.

- MM Vachin, Chairruau et Vialade font un compte-rendu à propos de la réunion des jeunes, tenue le samedi 20/11/2021. Une quinzaine de jeunes ont répondu à l'invitation. L'objectif était qu'ils puissent exprimer leurs besoins et leurs envies pour le développement de leur village. Deux idées ont essentiellement été mise en avant : celle d'une aire multi-activité type « city stade » et celle de l'aménagement du lac (tables, éclairage, ...). Ces deux idées seront étudiées par la municipalité et les jeunes seront associés aux différentes étapes de ces éventuels projets. Un compte-rendu plus détaillé sera diffusé dans le bulletin municipal de décembre 2021.

Affiché le

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Robert SABATIER